



COMITE DIRECTEUR du 24 juillet 2023

Le lundi 24 juillet 2023 à 9h30, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en visioconférence via l'application Zoom.

Présents :	Absents :
<ul style="list-style-type: none">▪ Laurent DUBORGET▪ Marie-Hélène ARMAGNAC▪ Jennifer PAN CRAZI▪ Lætitia TAILLADE▪ Marion TERRAZZONI	<ul style="list-style-type: none">▪ Catherine GERDES▪ Lorraine LACHIZE▪ Lydie LEANDRI▪ Sandrine MATTEI▪ Philippe OUVRIER-BUFFET▪ Andréa PULICANI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 5 juin 2023
2. Point financier
3. Saison sportive 2024
 - a) Dates non honorées
 - b) Pré-calendrier 2024
 - c) Règlement du calendrier 2024
4. Dispositif experts fédéraux 2024
5. Désignation d'un correspondant régional bien-être animal
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 5 juin 2023

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Comité Directeur du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

La chargée de mission remet un état avancé des grands livres de comptes et fait état du solde des comptes : le solde du compte courant est de 1 273,84,93€, le solde du livret A est de 17 692,36€. La somme de 15 000€ a dû être à nouveau ponctionnée sur le livret A afin que le CRE puisse continuer de fonctionner normalement. En effet, l'association est toujours en attente de la subvention *aide aux ligues et comités* ainsi que celle du *CNDS*, les autres demandes ayant été refusées.

a) Aide à l'organisation de la finale du Circuit Régional de Dressage 2023

Le budget alloué à l'organisation de la finale au budget prévisionnel voté en AG est de 3500€.

La commission a dépensé la somme de 1350,09€ pour l'achat des flots, plaques et trophées.

Le reliquat restant dû à l'organisateur est donc de 2149.91€ (somme virée le 13 juin 2023).

Jennifer PANCRAZI, référente de la commission Dressage au sein du Comité Directeur, sollicite le CRE pour que l'organisateur puisse prétendre à une aide à hauteur de 2500€ comme stipulé dans le règlement de la commission Dressage.

Au vu de la situation financière du CRE, la demande est rejetée.

b) Contrôle fiscal

Le CRE n'a pas été destinataire de nouvelle correspondance avec l'inspecteur en charge du contrôle depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur valident le point financier à l'unanimité.

3. Saison sportive 2024

a) Dates non honorées

Les membres du Comité Directeur rappellent que les organisateurs n'ayant pas honoré leur date durant la saison 2023 ne seront pas prioritaires sur les dates proposées au calendrier 2024.

b) Pré-calendrier 2024

Les commissions sont tenues de présenter leur pré-calendrier (dates circuits régionaux et championnats) accompagné de leur règlement avant le 13 août 2023. Une réunion de concertation entre les présidents de commission aura lieu à la suite afin d'harmoniser le pré-calendrier sportif 2024.

c) Règlement du calendrier 2024

Compte tenu des nouvelles dispositions fédérales relatives à la priorisation des circuits et l'impossibilité de refuser une DUC, les membres du Comité Directeur déclarent le règlement du calendrier obsolète.

4. Dispositif experts fédéraux 2024

Le Comité Régional d'Équitation Corse bénéficie d'un crédit de 12 journées allouées par la Fédération française d'Équitation pour la saison 2024.

Suite à l'audit réalisé sur la filière Tourisme Équestre en région, il apparaît que 8 clubs seraient intéressés par une formation de baliseur. La formation se déroule sur 1 ou 2 journées, elle serait dispensée par Isabelle Ding, formatrice en région PACA. Le statut de baliseur est valable 4 ans, après quoi une formation de recyclage est nécessaire.

Les membres du Comité Directeur étudieront la pertinence de mettre en place cette formation sur la saison 2024 et statueront lors de la prochaine réunion.

5. Désignation d'un correspondant régional bien-être animal

Depuis 2021, la Fédération a mis en place une commission dédiée au bien-être animal, présidée par Déborah Bardou.

Les travaux de la commission jusqu'alors ont été concentrés sur le suivi de travaux législatifs liés au Certificat d'engagement et de connaissances notamment, à la révision de la Mention bien-être animal applicable au 1er septembre 2023, ou plus récemment sur la mise en œuvre d'une sensibilisation au serrage de muserolle durant le Generali Open de France 2023.

Comme pour l'ensemble des disciplines et activités fédérales, la FFE invite le CRE à désigner un correspondant régional qui soit, le plus possible, sensibilisé au bien-être des équidés.

En cas de réunion physique, la Fédération prendra en charge directement les frais des personnes sollicitées.

Les CRE seront systématiquement destinataires, en copie, des informations transmises aux correspondants.

Les membres du Comité Directeur désignent à l'unanimité Lætitia TAILLADE.

6. Questions diverses

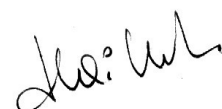
Commissions - Page facebook dédiée

Les membres du Comité Directeur autorisent la création d'une page facebook par délégation du CRE pour chaque commission à condition que cela n'engendre pas de polémique et que la personne en charge de l'administration de la page prennent les précautions nécessaires par rapport au crédit photographique.

Aucune question supplémentaire n'étant apportée, la séance est levée à 12h00.



Laurent DUBORGET
Président



Lætitia TAILLADE
Secrétaire générale